
44^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Mise à jour par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Genève, le 30 juin 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Vice-Présidente,

La Suisse remercie la Haute-Commissaire pour sa présentation.

Madame la Haute-Commissaire, la Suisse salue le précieux travail de votre Bureau en matière de protection et de promotion des droits de l'homme dans un contexte marqué par l'impact de la COVID-19.

La Suisse est engagée à apporter une réponse à la crise qui se focalise sur les individus et leurs droits. La pandémie a, entre autres, mis en évidence la centralité des droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information. La Suisse salue notamment le système mis en œuvre par l'Union africaine pour lutter contre les fausses informations autour de la COVID-19.

La Suisse regrette toutefois profondément que de nombreux États aient exploité la situation d'urgence pour restreindre de manière disproportionnée les droits de l'homme, y compris le droit à la liberté d'expression.

Nous avons observé de telles restrictions ou des mesures disproportionnées à l'encontre des journalistes et médias indépendants, notamment dans les pays suivants :

Bangladesh, Brésil, Cambodge, Cuba, Chine, Égypte, Irak, Nicaragua, Russie, Tanzanie, Venezuela.

La Suisse appelle tous les États à garantir les droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, et d'assurer que les acteurs de la société civile, les journalistes et les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme puissent travailler librement.

Nous invitons les États à renforcer le système multilatéral et la coopération dans un esprit de solidarité globale et de responsabilité partagée.

Je vous remercie.